

# PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

- COVID 19 -

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU 9 MARS 2021

## POURSUITE DES DISPOSITIFS COVID-19

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE, LA CULTURE, LA JEUNESSE...  
RELANCE DE L'ACTIVITÉ/ SOUTIEN À AIR AUSTRAL,  
COMPAGNIE RÉUNIONNAISE



# SOMMAIRE

Préambule	p.3
I. Plan de Relance Régional « LocalLéVital »	p.4
II. Soutenir la Compagnie Régionale de l'Océan Indien, Air Austral	p.9
III. Dispositif Régional Spécial Covid	p.15

# PRÉAMBULE :

Depuis le mois de mars 2020, le monde est confronté à une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de la COVID-19.

**La collectivité régionale a fait le choix dès le début de la crise, de mettre en place des mesures fortes et d'urgence afin de limiter les effets néfastes sur l'économie locale et sur la vie des Réunionnais et, dans une seconde phase, de déployer un plan de relance en mobilisant au delà de ses fonds les moyens de solidarité nationale et européenne.**

**L'Assemblée Plénière du 9 mars présente en toute transparence un point étape des mesures et des moyens déployés en direction des acteurs économiques, des associations, des familles, des jeunes, des collectivités locales dans un esprit de concertation, de cohérence et de solidarité.**

**La stratégie Réunion porte ses fruits et permet de poser les prochaines étapes avec les acteurs locaux.**

## LA STRATÉGIE RÉGIONALE POSITIVE POUR LE TERRITOIRE, POUR L'EMPLOI

La concertation et la capacité de la Région et des acteurs locaux à s'adapter et adapter des solutions ad hoc ont permis à La Réunion de bénéficier d'une situation économique clairement moins catastrophique que pour d'autres territoires.

Selon les derniers chiffres de l'INSEE / CEROM, La Réunion est en effet moins impactée que les autres régions par la crise sanitaire. Quelques indicateurs encourageants mais fragiles montrent l'intérêt de poursuivre nos efforts pour contribuer à la reprise de l'activité. À la fin 2020 :

- la perte d'activité immédiate liée à la crise sanitaire à La Réunion est évaluée à 28 % contre 33 % constatée au niveau national ;
- le taux de chômage a baissé, il est passé à 18,8 % fin 2020 contre 20,2 % fin 2019 ;
- l'emploi salarié dépasse son niveau d'avant-crise avec 600 emplois de plus par rapport à fin 2019. La Réunion est la seule région française à ne pas avoir perdu d'emplois depuis fin 2019 ;
- la consommation des ménages reste dynamique et les importations destinées aux ménages s'inscrivent en nette hausse (soit + 8 % pour les produits courants et +34,1 % pour les biens d'équipement du foyer) ;
- les créations d'entreprises sont dynamiques au troisième trimestre 2020 avec + 10 % entre avril et septembre par rapport à 2019, contre seulement + 1 % au niveau national.

Toutefois, cette reprise d'activité n'est pas encore généralisée à tous les secteurs. Les secteurs du tourisme, hôtellerie-restauration, mais aussi le BTP, l'aérien ou encore le secteur culturel continuent à subir lourdement les conséquences de l'épidémie de la COVID-19.

Enfin, les incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire et ses conséquences sur l'activité économique impactent directement les prévisions pour l'année à venir.

Face à l'ampleur de la crise et ses conséquences aux niveaux sanitaire, économique et social, la collectivité doit continuer d'être présente aux côtés des entreprises, des Réunionnais et particulièrement des jeunes comme elle l'a toujours été.

Le soutien à la Compagnie Régionale Air Austral s'inscrit dans cette démarche de solidarité à travers Le Plan de Relance Régional Local Lé Vital.





# PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

- COVID 19 -

**LE PLAN DE  
RELANCE  
RÉGIONAL  
« LOCAL LÉ VITAL » :**



# LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL » : POINT D'ÉTAPE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE



## 1/ LES AIDES SPÉCIFIQUES RÉGIONALES

### A - DÈS AVRIL 2020, UN PREMIER PLAN D'URGENCE DE RELANCE A MOBILISÉ + 120M€

Un premier « plan de relance régional » d'urgence a été mis en œuvre pour soutenir la société réunionnaise touchée à la fois par les effets de la pandémie mais aussi par les conséquences de la période du confinement et des mesures instaurées par l'État pour limiter la propagation du virus. Dans le cadre de ce plan, **ce sont + 120 M€ qui ont été mobilisés**. Ce plan a permis de mettre en œuvre de nombreuses mesures telles que :

- **Le Fonds de Solidarité Régionale (FSR)** visant à soutenir les TPE-PME via des aides directes afin de compenser les pertes de trésoreries : 25 M€,
- **les aides en faveur des mesures sanitaires et solidaires** (aide alimentaire, achat d'équipements de protection, soutien à l'acquisition de matériel sanitaire au CHU et établissements médico-sociaux) : 10 M€.
- **la relance de la commande publique (PRR-spécial COVID)** : 22,3 M€ pour 101 projets identifiés répartis sur l'ensemble des communes et des EPCI avec lesquels un conventionnement a été signé pour la mise en œuvre des projets.

### B - POURSUITE DU PLAN DE SOUTIEN RÉGIONAL AVEC LA MISE EN PLACE CONCRÈTE DE NOMBREUX DISPOSITIFS

Cette crise sanitaire s'étale dans la durée et ses effets provoquent des impacts lourds sur la vie économique et sociale. Ainsi, pour répondre à l'évolution de la crise sanitaire, la collectivité renforce le Plan de Relance Régional en mobilisant les moyens nécessaires pour accompagner les acteurs économiques, culturels, les filières de l'évènementiel, les associations et ainsi soutenir au maximum l'activité et l'emploi, mais aussi les publics fragiles et particulièrement les étudiants. Concrètement, à ce jour, des aides ont déjà été octroyées via les décisions de la commission permanente mais aussi à travers les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties durant la période de confinement.

**Ces aides d'un montant de près de 100 M€ ont bénéficié à près de 97 000 bénéficiaires.**

## 2/ LES INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES POUR FAVORISER LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

Pour la poursuite de la mise en œuvre des actions favorisant la relance de l'activité, la collectivité s'appuie sur les instruments financiers (Europe / État / fonds propres) dans la perspective d'une mobilisation rapide et efficiente en faveur de notre territoire. Il doit contribuer au retour de la croissance économique à court, moyen et long terme.

Ces instruments se déclinent comme suit :

- **Les fonds propres Région engagés à ce stade pour 2020-2021**
- **Le PO 2014-2020 redéfini**
- **Le dispositif REACT-UE adossé au PO 2014-2020**
- **Les programmes européens 2021-2027**
- **L'accord relance territorialisé (État/Région/Département)**
- **Les projets nationaux dans le cadre de France Relance.**

### A – LES FONDS PROPRES RÉGION ET PROGRAMMES EUROPÉENS

#### ✓ **Fonds propres Région**

Pour la période 2020-2021, les fonds propres Région sont déjà mobilisés :

- **Le plan de relance d'urgence de 120 M€** avec un co-financement de l'UE à hauteur de 30 % (PO 2014-2020) et sur fonds propres de la Région à hauteur de 70 %.
- **La réorientation du budget régional 2021** vers les secteurs les plus impactés par la crise et/ou non couverts par les fonds européens, **soit 471 M€** votés en section d'investissement **au BP 2021**.

#### ✓ **Les programmes européens**

La collectivité a décidé, en tant qu'autorité de gestion, de mobiliser les programmes européens comme une composante de la relance :

- **le PO 2014-2020 redéfini** afin de mobiliser et réorienter les crédits encore disponibles sur les mesures de relance de l'activité ;
- **la collectivité régionale, assurera la mise en œuvre du volet REACT UE 2021-2023** doté de **325 M€**, intégré à l'accord de relance territorialisé (État/Région/Département) ;
- **les futurs programmes européens FEDER-FSE+ 2021-2027** doté de **1,38 Md€** qui est en cours de finalisation. **Les membres du CNS sont associés dans le cadre d'une concertation.**

# LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL » : POINT D'ÉTAPE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE



## B - L'ACCORD DE RELANCE TERRITORIALISÉ ET LES PROJETS NATIONAUX

### ✓ L'accord de relance territorialisé

Un accord de relance spécifique pour La Réunion doit être signé entre l'État, la Région et le Département et concerne la coordination opérationnelle des dispositifs déployés au titre de REACT-UE sur le territoire réunionnais. REACT-UE constitue un des volets du plan de relance européen « Next Generation EU » allouant des ressources supplémentaires pour relancer l'activité.

Dans ce cadre, la collectivité régionale, en tant qu'autorité de gestion le volet REACT UE 2021-2023 doté de 325 M€ répartis pour 2/3 en faveur de la commande publique en lien avec les collectivités, soit 200 M€ et 1/3 en faveur du soutien spécifique aux entreprises, soit 100 M€.

Cet accord doit permettre d'assurer la parfaite lisibilité et une gestion optimale des fonds dans le cadre de la relance pour La Réunion sur des thématiques prioritaires que sont la santé & médico-social, la relance de l'économie et la sauvegarde de l'emploi, la transition vers une économie verte, la transition vers une économie numérique.

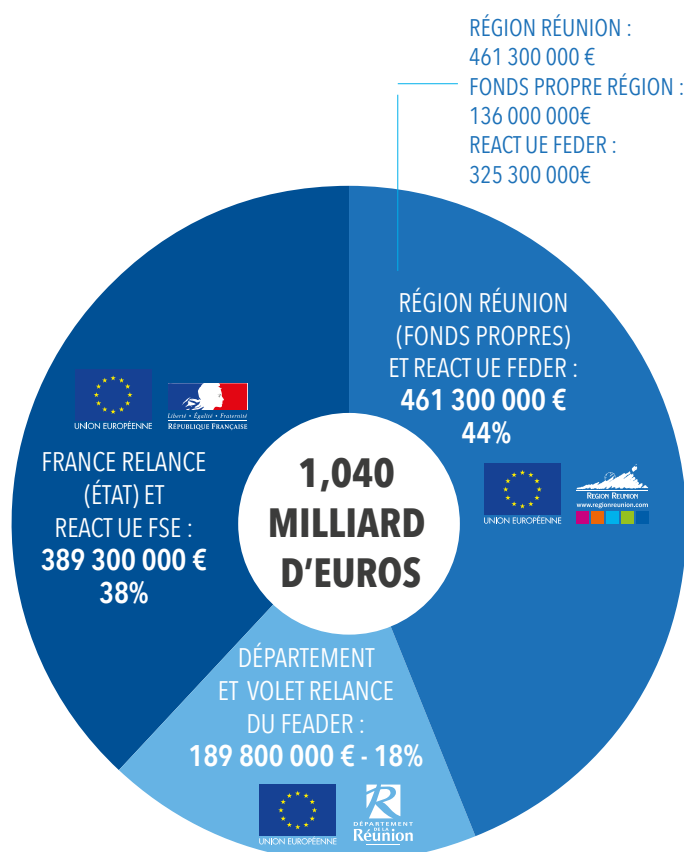
Ainsi, pour période 2021-2023, ce sont 1 040 M€ (État, Région et Département) qui peuvent être mobilisés pour une mise en œuvre rapide des projets prêts à démarrer.

### ✓ Les projets nationaux

En sus de ces instruments financiers dédiés à La Réunion, viennent s'ajouter les projets nationaux à travers notamment les appels à projet et appels à manifestation d'intérêts qui vont être lancés auxquels le territoire pourra émerger (aides de l'État via un financement « non territorialisés »).

Au delà de l'aspect budgétaire, il s'agit d'un véritable enjeu de concertation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'un projet.

## ORIGINE DES FONDS DE RELANCE POUR LA RÉUNION



Pour la mise en œuvre opérationnelle de ce programme de relance échelonné dans le temps (court, moyen et long terme selon les instruments financiers disponibles), la collectivité a souhaité dans les meilleurs délais amorcer une concertation partenariale et territorialisée élargie avec l'ensemble des parties prenantes concernées pour décliner ses plans de relances et leur mise en œuvre dont elle a la charge.

Les premières échéances fixées notamment par l'Europe, pour la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif REACT-UE, concernent la période 2021-2023.



# LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL » : POINT D'ÉTAPE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE



## 3/ LA SOLIDARITÉ & LES PARTENARIATS ENTRE RÉGION / EPCI / COMMUNES POUR STIMULER LA RELANCE

### A- LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ DOIT PASSER PAR LA SOLIDARITÉ ET LA CONCERTATION

**La déclinaison opérationnelle pour soutenir et favoriser la relance de l'activité à La Réunion doit passer par la SOLIDARITÉ et la CONCERTATION pour construire un projet répondant à la réalité des besoins du territoire réunionnais.**

Les premières mesures prises immédiatement après l'apparition de la crise a été l'occasion de la mise en place des premières actions concertées notamment entre l'État et la Région Réunion au titre de la mobilisation des fonds européens.

Par ailleurs, lorsque la collectivité régionale a décidé, en tant qu'autorité de gestion, de mobiliser les futurs programmes européens 2021-2027 comme une composante de la relance déployée sur le territoire, il était essentiel de mobiliser les acteurs locaux ainsi que l'ensemble des collectivités dans le processus d'élaboration des PO mais aussi celui du programme REACT UE.

Ces initiatives ont préfiguré la démarche de coordination globale qui est aujourd'hui matérialisée par l'accord de relance entre l'État, la Région et le Département, mais elles ont aussi permis la mise en place d'une gestion collaborative et territorialisée avec notamment les EPCI et les Communes.

### B- LA MISE EN ŒUVRE DES MODALITÉS DE CONCERTATION

→ En complément des groupes de travail préparatoire au prochain PO 2021-2027, des réunions de concertation et de consultation ont été organisées, dès le mois de juillet 2020, avec le Département, les communes, les EPCI pour co-construire le plan de relance REACT UE dans un calendrier opérationnel contraint.

→ Un courrier en date du 29 octobre 2020 a été transmis à l'ensemble des communes ainsi qu'aux EPCI afin de les sensibiliser et leur donner plus de visibilité sur les moyens financiers disponibles dans le cadre du plan de relance régional, les fonds propres (PRR) et les fonds européens.

→ Les EPCI ont également été conviées à une réunion technique le 4 novembre 2020 qui a permis de déboucher sur un accord de principe des cinq EPCI et la finalisation d'une convention de partenariat.

**→ La collectivité régionale a réuni l'ensemble des communes, les EPCI, le Département et l'État à la dernière Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) le 2 décembre 2020.**

→ Une concertation a également été engagée auprès des acteurs économiques afin de recueillir les difficultés et les attentes du monde économique. L'objectif était de prendre en compte leurs attentes et leurs besoins dans l'élaboration des programmations.

**Ces premières initiatives ont permis de mettre en place des groupes de travail avec les services respectifs de la Région, des EPCI et des communes.**

Les objectifs de cette concertation élargie consistent à apporter plus de visibilité sur les instruments financiers et les contraintes de calendrier pour la mise en œuvre des programmes, à établir un recensement des besoins du territoire en tenant compte de la maturité opérationnelle des projets, à préciser les modalités de partenariat afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'animation territoriale via l'AGILE.







# LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL » : POINT D'ÉTAPE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE



## ✓ S'agissant des communes

Les communes qui ont répondu au courrier de la Région Réunion du 29 octobre 2020 concernant notamment le recensement des projets dans le cadre de l'élaboration des programmes européens et font l'objet d'un accompagnement technique pour identifier les outils de financements envisageables (REACT, PO, fonds propres...) pour chacun de leurs projets, amorcer l'accompagnement particulier à avoir sur certains projets pour confirmer leur éligibilité potentielle.

Ce travail de concertation a permis d'ores et déjà de déboucher sur la signature de conventions de partenariat avec 11 communes représentant un montant total de près de 400 M€ pour 200 projets présentés.

Ce document marque la volonté partagée de la Région Réunion et de la Ville de s'inscrire dans un programme de développement renforcé et solidaire précisant les thématiques, les projets et les modalités d'interventions réciproques et dont la mise en œuvre sera accompagnée de plusieurs conventions d'application.

À ce jour, 11 villes sont signataires des conventions de partenariat (Le Tampon, St-Pierre, St-Joseph, St-Philippe, Trois Bassins, L'Étang Salé, St-Leu, Ste-Marie, Bras-Panon, Salazie, la Plaine des Palmistes).

→ Parmi les conventions de partenariats en cours d'élaboration, 5 sont programmées : Entre-Deux, St-André, St-Louis, Cilaos et Trois-Bassins.

→ 8 autres villes restent en cours de concertation (St-Denis, Ste-Suzanne, Petite-Île, Ste-Rose, St-Benoît, Le-Port, La-Possession, St-Paul).

Pour les villes déjà signataires, des études sur des projets bien particuliers sont en cours d'études, une coordination plus étroite et renforcée avec les services de la Région pour instruire dès à présent leurs projets qui seraient éligibles au PO 14-20 ou préparer les demandes de financements pour le prochain PO.

## ✓ S'agissant des EPCI

Des réunions de travail spécifiques avec les services respectifs ont démarré afin de procéder au recensement des projets au niveau intercommunal à l'instar des communes. Plusieurs dizaines de projets d'un montant représentant plusieurs centaines de millions d'euros ont pu être recensés. Un travail d'affinage est en cours pour prioriser les projets au regard de leur éligibilité selon les thématiques prioritaires ainsi que de leur maturité en terme d'exécution.

Plus spécifiquement, dans le cadre de la mise en œuvre du REACT-UE et au regard des délais contraints pour mobiliser ces fonds, un conventionnement avec les 5 EPCI prévoit l'accompagnement et l'animation de ce dispositif incluant :

- > un recours accru à l'ingénierie technique et financière pour
- > un pilotage approprié au niveau des EPCI pour l'accompagnement des communes,
- > le financement d'un animateur REACT UE contribuant à l'animation, à la déclinaison territoriale et au suivi des projets,
- > la mise en place d'un comité technique de suivi des projets par EPCI intégré à l'accord relance territorialisé (État, Région, Département) sous l'impulsion de la Région. Ce comité sera chargé de faire un suivi territorial de l'état d'avancement des projets et d'identifier les difficultés de mise en œuvre.

### LA SOLIDARITÉ RENFORCÉE POUR LES COMMUNES

**Une fois encore, dans un esprit solidaire et dans une démarche collaborative au regard des enjeux de la relance de l'activité de territoire, il paraît essentiel que tous les maîtres d'ouvrage se mobilisent pour faire transmettre leurs projets matures pour une mise en œuvre rapide. L'objectif consiste à être en capacité de mobiliser les fonds disponibles dans le délai contraint de certains instruments financiers, soit la période 2021-2023 (REACT-UE / PO 2014-2020).**







**SOUTENIR**  
LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE  
DE L'OCÉAN INDIEN,  
**AIR AUSTRAL**



# SOUTENIR LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE L'OCÉAN INDIEN, AIR AUSTRAL

## 1/ CONTEXTE

### A- L'IMPACT MAJEUR DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE TRANSPORT AÉRIEN

Dans un communiqué du 24 novembre 2020, l'Association du Transport Aérien International (IATA), qui représente quelques 290 compagnies aériennes assurant 82% du trafic aérien mondial, a annoncé une révision de ses prévisions sur les résultats de l'industrie aérienne en 2020 et 2021. Les graves pertes de l'industrie vont se prolonger en 2021, même si la performance devrait s'améliorer durant la période visée par ces prévisions. Elle prévoit des pertes nettes de 118,5 milliards \$ en 2020 (plus que les 84,3 milliards \$ prévus en juin) et de 38,7 milliards \$ en 2021, soit les deuxième pires de l'histoire, après celles de 2020.

**Toutes les régions sont touchées par la crise sanitaire. La baisse de trafic en 2020 (par rapport à 2019) est estimée à 66,3 % à l'échelle mondiale (-66 % en Amérique du Nord, -70 % en Europe, -72 % en Afrique et -73 % au Moyen Orient).**

**Les facteurs de performance vont s'améliorer en 2021, comparativement à 2020 ; et la seconde moitié de 2021 devrait apporter des améliorations après une première moitié d'année difficile.**

La route vers la reprise devrait être longue et difficile (les volumes de passagers ne devraient pas atteindre le niveau de 2019 avant 2024 au mieux) et plusieurs enjeux critiques nécessitent une attention urgente :

→ les dommages financiers de la crise sont graves et le soutien des gouvernements a maintenu les compagnies aériennes en vie jusqu'à maintenant (aides financières gouvernementales sous différentes formes de 173 milliards \$ en 2020),

→ le plus important obstacle au rétablissement de l'industrie réside dans les restrictions de voyage et les mesures de quarantaine qui empêchent une reprise des voyages.

### B- UN SOUTIEN IMPORTANT DE L'ÉTAT NOTABLE AU PAVILLON FRANÇAIS

L'article 107, §1 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) introduit une interdiction de principe des seuls financements publics constitutifs d'aides d'État. Aussi, depuis le début de la crise sanitaire, la Commission européenne a pris des décisions pour autoriser l'octroi d'aides de différentes natures : subventions, garanties, prêts, exonérations fiscales, aides à la restructuration, etc...

Le 19 mars 2020, la Commission Européenne a adopté, sur la base de l'article 107, §3, b) du Traité un encadrement temporaire des aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de la flambée de COVID-19. Celui-ci reconnaît que l'ensemble de l'économie de l'Union Européenne est confrontée à une perturbation grave. Il permet aux États membres d'exploiter pleinement la flexibilité prévue par les règles en matière d'aides d'État pour soutenir l'économie, tout en limitant les éventuelles conséquences négatives sur l'équité des conditions de concurrence au sein du marché unique.

L'encadrement temporaire a été modifié à plusieurs reprises en 2020 (le 3 avril 2020, le 8 mai 2020 et le 29 juin) et devait initialement expirer le 31 décembre 2020, à l'exception des mesures de recapitalisation qui pouvaient être accordées jusqu'au 31 juin 2021.

C'est ainsi qu'en 2020, des aides publiques ont été octroyées à Air Austral par les Actionnaires (cf. point II) sur la base des décisions de la Commission n° SA.56985 et n° SA.57695 permettant d'en présumer la compatibilité avec les règles du TFUE relatives aux aides d'État (art. 107, §1 et suivants) compte tenu du respect des conditions fixées par ces décisions (bénéficiaire éligible, taux d'intérêt, durée du prêt, montant du prêt, etc.).





## SOUTENIR LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE L'OCÉAN INDIEN, AIR AUSTRAL

### 2/ LA CRISE ET SON INCIDENCE SUR LA COMPAGNIE RÉUNIONNAISE

#### A- SCÉNARIO INITIAL DE REPRISE ET PLAN GLOBAL DE SOUTIEN VALIDÉ EN JUILLET 2020

La crise sanitaire du Covid-19 a impacté de façon considérable le secteur du transport aérien et la compagnie Air Austral a eu à subir au cours des dix derniers mois les effets de cette crise, tant au niveau sanitaire qu'au niveau des restrictions de voyages imposées par les autorités : mesures de confinement décidées au niveau gouvernemental, restrictions de voyage imposées sur les vols entre les Outremer et la Métropole et fermetures de frontières des pays de l'Océan Indien et de la région Asie.

L'impact de cette crise inédite sur les résultats économiques et la trésorerie de la compagnie est considérable. Les estimations au tout début de la crise ont fait apparaître une baisse de chiffre d'affaires de près de 35% par rapport à une situation pré-covid, soit une baisse de 148 M€ (DELOITTE - rapport d'analyse des perspectives financières - projet « Zephyr » du 15/04/2020).

Air Austral a fait l'objet en 2020 d'un plan global de soutien d'un montant total de 120 M€ ayant impliqué la Région, la CDC, ainsi que les créanciers bancaires de la Compagnie. Dans le cadre de ces négociations menées sous l'égide du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI), un protocole de conciliation a été conclu le 6 juillet 2020 et homologué par un jugement du Tribunal de commerce de Saint Denis de La Réunion rendu le 8 juillet 2020.

Le plan de trésorerie établi intégrait également des mesures d'économie interne ; un accord de rupture conventionnelle collective a été mise en place, de même qu'un accord de performance collective courant 2ème trimestre 2020, des révisions de loyers ont été obtenu auprès du principal loueur des avions B777 300 ER en contrepartie d'une extension du contrat de locations de 30 à 36 mois et les salariés ont accepté de renoncer au versement de la prime de 13ème mois. Les mesures décidées par le gouvernement pour un soutien immédiat aux entreprises ont également été actionnées avec le chômage partiel.

	Montants	Prêteur(s) / Actionnaires
Prêt Atout France	10 M€	BPI
Prêts Garantis par l'État (PGE 1, PGE2 et PGE3)	80 M€	Crédit Agricole, BFCOI et BPI
Prêts d'actionnaires subordonnés	30 M€	Région et CDC via la SEMATRA
<b>TOTAL</b>	<b>120 M€</b>	

Les banques ont consenti des prêts d'un montant total de **90 M€** conformément aux régimes autorisés par la Commission européenne par décision SA.56709 du 21 mars 2020 et SA.57695 du 30 juin 2020.

La Région et la CDC ont consenti des prêts d'actionnaires subordonnés à la SEMATRA (au bénéfice de la société Air Austral) d'un montant total de **30 M€** conformément aux régimes autorisés par la Commission européenne par décisions SA.56985 du 20 avril 2020 et SA.57695 du 30 juin 2020.



## SOUTENIR LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE L'OCÉAN INDIEN, AIR AUSTRAL

### B- UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AVEC LA PERSISTANCE DE L'ÉPIDÉMIE

#### ✓ De nouvelles restriction suite à la persistance de l'épidémie

À partir de septembre 2020, la persistance de la crise sanitaire et des décisions gouvernementales ont conduit à la suspension de toutes les liaisons régionales internationales jusqu'en juillet 2021.

S'agissant des liaisons vers la Métropole, le management d'Air Austral a observé dès les mois de septembre à novembre 2020 en dehors des périodes de vacances scolaires, un ralentissement notable de la demande de voyages en retrait de 20 % par rapport aux prévisions. Cette tendance n'était pas propre à la compagnie. L'IRT constatait une tendance plus forte au niveau de toute la profession : une baisse de près de 60%. La compagnie a donc réajusté l'offre à la baisse ainsi que les mesures de contrôle des coûts dont la poursuite de l'activité partielle.

Face à cette dégradation par rapport au plan de marche prévisionnel, dès le mois de septembre 2020, une demande de moratoire a été sollicitée pour les dettes publiques (cotisations sur les salaires versées aux organismes sociaux, taxes et redevances aéronautiques versées à l'aviation civile française) pour un montant d'environ 40 Millions d'Euros. Ces leviers devaient permettre à la compagnie de sécuriser sa trésorerie à court terme ainsi que pour les prochaines années et de faire face à ces engagements notamment au niveau du service de la dette.

En fin d'année 2020, l'arrivée de la 2ème vague puis 3ème vague en Europe et dans une moindre mesure à La Réunion, a conduit à l'extension des mesures conduisant à une restriction de la demande de voyage ; 2ème confinement suivi du couvre-feu en Métropole, retour des motifs impérieux et prolongation des décisions de fermetures des frontières des pays de l'océan Indien et de l'Asie. Plus récemment, plusieurs éléments contraignants sont intervenus en provoquant un effondrement de la demande et en mettant à mal les hypothèses de trafic les plus conservatrices : la décision prise par les autorités en début d'année 2021, de limiter les voyages entre La Réunion, Mayotte et la métropole aux seuls motifs impérieux, l'obligation morale et civique d'observation d'un isolement de 7 jours à l'arrivée sur nos territoires.

Ces effets cumulés ont conduit le management à revoir le plan d'activité et **la baisse du chiffre d'affaires est maintenant évaluée à 55% par rapport à la situation de fin mars 2020.** Ce plan de marche dégradé a une incidence non négligeable sur les besoins de trésorerie à court terme et à moyen terme de la compagnie, à l'instar des autres compagnies.

#### ✓ Une dégradation de la trésorerie

La chute très importante des recettes (100 millions d'Euros de moins par rapport à l'estimation établie au tout début de la crise et 227 millions d'Euros de moins par rapport à la situation pré-covid) a dégradé de façon importante la trésorerie de l'entreprise. La position à fin mars 2021 est proche de l'équilibre (en dégradation de 20 millions par rapport à la dernière estimation de Deloitte). La position à fin mars 2022 est négative de 38.5 Millions d'Euros (en diminution de 55 millions d'Euros par rapport à la dernière estimation de Deloitte) avec un niveau le plus bas à -41 millions au mois de Février 2022. Cette dégradation impacte également les prochaines années à un moment où la compagnie devra faire face au remboursement des dettes PGE contractées en avril et juillet 2020 et à la première échéance du prêt participatif.

Afin de sécuriser la trésorerie de l'entreprise, la société a opté pour la franchise annuelle complémentaire pour les PGE et elle a intégré l'hypothèse d'une modification du moratoire de la dette publique (3 années de franchise au lieu de 2, et 5 années de remboursement au lieu de 3). Elle travaille également sur un nouveau plan de réduction de ses coûts :

→ Un accord Activité Partielle Longue Durée est en cours de négociation,

→ Un nouvel Accord de rupture Conventionnelle Collective est en cours de finalisation,

→ Un plan de transformation numérique a été lancé afin de permettre des gains de productivité au sein de l'entreprise.

Enfin, la compagnie a maintenu l'arrivée prochaine des nouveaux appareils Airbus A220 en remplacement des Boeing 737-800 et ATR 500. Ces appareils plus productifs permettront à la compagnie de faire des économies au niveau des dépenses opérationnelles.

**Au final, en prenant en compte les hypothèses retenues et les obligations futures de la société au niveau de la dette, le besoin de financement complémentaire de la société est évalué à 60 Millions**





## SOUTENIR LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE L'OCÉAN INDIEN, AIR AUSTRAL

### ✓ La demande complémentaire d'Air Austral

Afin de pérenniser l'activité de l'entreprise, par courrier du 15 novembre 2020, Air Austral a sollicité à nouveau le soutien financier de l'actionnaire SEMATRA, et de ses actionnaires (Région et CDC notamment) à hauteur de 30 M€, montant qui a été actualisé par courrier du 10 février 2021 à un montant de 60 M€.

**Air Austral se retrouve donc dans une situation à risque en termes de trésorerie, et ce, dès le mois de mars 2021. Le besoin est évalué pour mars à 15 millions d'euros, 60 millions au total étant nécessaires à la compagnie pour faire face à ses échéances.**

### L'INTERVENTION DE LA RÉGION (via la SEMATRA)

#### 1°) Rappel des décisions prises par la Région

La Région détient 73,5 % du capital de la SEMATRA qui détient elle-même 99 % du capital d'Air Austral.

En 2020, par délibération de la commission permanente du 19 juin 2020, la Région est intervenue à hauteur de **10 M€ sous forme d'obligations simples** et a accordé une garantie à première demande de 15,32 M€ à la CDC à hauteur de sa participation capitalistique au sein de SEMATRA.

Pour rappel, depuis 2012, la Région (et les autres actionnaires, notamment la CDC) a accompagné à plusieurs reprises la compagnie régionale via la SEMATRA :

Actionnaires	Augmentation de capital en 2012	Augmentation de capital en 2016 (Avances en CCA)	Prêts d'actionnaires subordonnés en 2020	TOTAL
RÉGION	46,5 M€	38 M€	10 M€	95,5 M€
DÉPARTEMENT	6 M€	-	-	6 M€
CDC	9 M€	10 M€	20 M€	39 M€
<b>TOTAL</b>	<b>61,5 M€</b>	<b>48 M€</b>	<b>30 M€</b>	<b>139,5 M€</b>

#### 2°) Discussions avec les autres partenaires

Les banques locales estiment avoir joué leur rôle en finançant les PGE en 2020 (35 M€ crédit agricole, 35 M€ BFCOI et 20 M€ BPI) et ne souhaitent pas s'exposer d'avantage. La convention de subordination signée le 6 juillet 2020 exclut toute nouvelle augmentation de l'endettement vis-à-vis des créanciers subordonnés à l'exception de la capitalisation des intérêts et de toute émission de dette subordonnée. Au vu de l'endettement actuel d'Air Austral, la question de la soutenabilité du remboursement de la dette se poserait par ailleurs. Des discussions ont été menées sous l'égide du Comité Inter-

ministériel de Restructuration Industrielle (CIRI), pour voir l'ensemble des leviers susceptibles d'être actionnés pour accompagner la compagnie Air Austral et notamment un soutien de l'État, en complément des efforts consentis par les actionnaires de la SEMATRA (notamment la Région et la CDC) au bénéfice d'Air Austral.

Air Austral affiche un niveau d'endettement financier important (dette financière de 170 M€ à août 2020) et la question de la soutenabilité de la dette pourrait se poser. Face à l'épidémie de COVID-19, un soutien important de l'État est nécessaire ainsi que de la CDC, autre actionnaire de la SEMATRA.





## SOUTENIR LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE L'OCÉAN INDIEN, **AIR AUSTRAL**

Sur ce point, il convient de préciser que la Commission a autorisé, en vertu des règles relatives aux aides d'État, plusieurs mesures d'aides en faveur des compagnies aériennes françaises :

→ **UNE MESURE D'AIDE DE LA FRANCE EN FAVEUR D'AIR FRANCE** d'un montant de **7 milliards d'euros** consistant en une garantie d'État pour des prêts et en un prêt d'actionnaire, afin de fournir à l'entreprise un soutien de trésorerie urgent dans le contexte de la pandémie de coronavirus. L'État a par ailleurs indiqué qu'il était prêt à apporter une aide financière supplémentaire à la compagnie aérienne Air France si nécessaire.

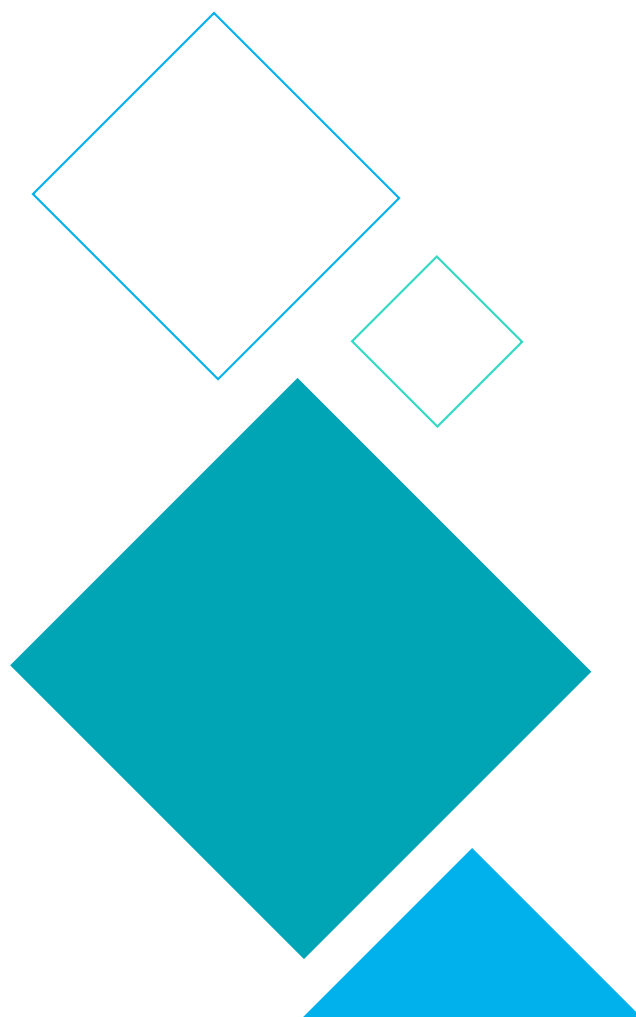
→ **2 MESURES D'AIDE DE LA FRANCE EN FAVEUR DE CORSAIR** : une aide à la restructuration de **106,7 M€** en application des lignes directrices de 2014 concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration des entreprises en difficultés, et un montant de **30,2 M€** pour compenser le préjudice subi par l'entreprise en raison des mesures d'urgence prises par certains gouvernements dans le contexte de pandémie de coronavirus, en application de l'article 107 paragraphe 2 point b) du traité (dommages causés par des événements extraordinaires tels que la pandémie de coronavirus).

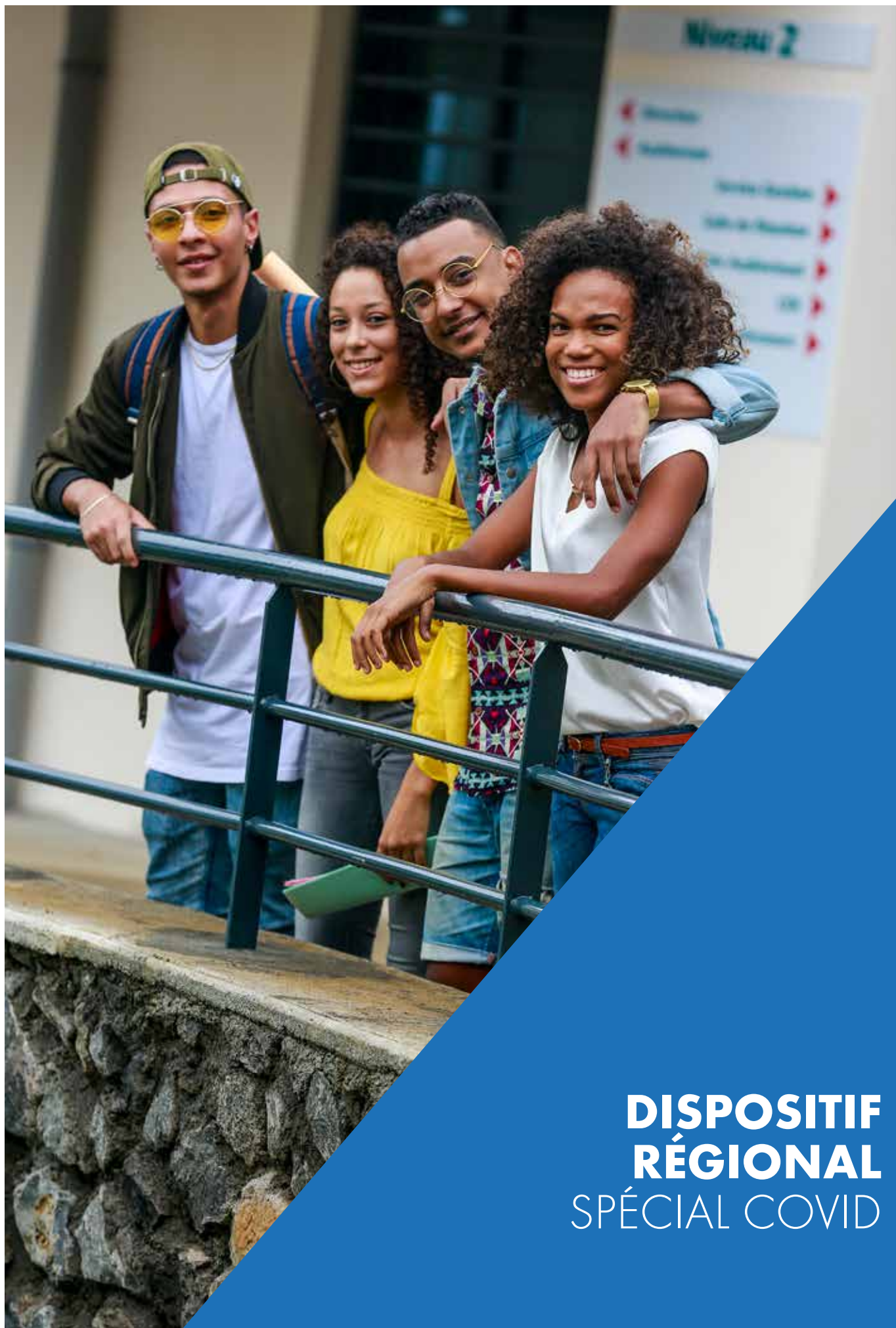
### POUR AIR AUSTRAL

S'agissant d'un soutien de l'État, des discussions sont en cours avec le ministère de l'économie, des finances et de la relance, le ministère des outre-mer et le secrétariat général au transport. A l'instar des mesures d'aides adoptées en faveur des autres compagnies françaises, l'intervention de l'État pourrait prendre différentes formes :

- une compensation du préjudice subi par la compagnie régionale en raison des mesures d'urgence prises par certains gouvernements dans le contexte de pandémie de coronavirus,
- un prêt participatif de l'État,
- au regard de la situation de l'aérien à l'échelle européenne, d'élargir le champ des aides possibles et de permettre aux États de recapitaliser les entreprises.

**En conséquence, dans l'attente de l'aboutissement des discussions avec l'État et la CDC et pour permettre à Air Austral de faire face à ses besoins immédiats de trésorerie, il vous est proposé d'accorder un soutien financier complémentaire, sous la forme d'un prêt d'actionnaire en compte courant d'associé pour un montant de 15 M€ qui sera versé au plus tard le 31 mars 2021 et d'un emprunt obligataire simple pour un montant de 25 M€, emprunt obligataire qui sera partiellement souscrit, à hauteur de 15M€, par compensation avec les sommes versées au titre du prêt d'actionnaire en compte courant, au plus tard le 31 décembre 2021.**





**DISPOSITIF  
RÉGIONAL  
SPÉCIAL COVID**



# DISPOSITIF RÉGIONAL SPÉCIAL COVID

## « LES ÉTUDIANTS RÉUNIONNAIS SOLIDAIRES »

**Le dispositif régional - Spécial Covid - : « Étudiants Réunionnais Solidaires » répond à un contexte particulier de crise sanitaire mondiale. Le dispositif vise à mobiliser des étudiants Réunionnais de M1 et M2 pour permettre un soutien et un accompagnement pédagogique en direction des lycéens en classe de première et terminale pendant des vacances scolaires de mars aux vacances scolaires de mai 2021. À titre expérimental, un premier effectif de 100 étudiants - tuteurs est proposé.**

### CONTEXTE

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a eu des impacts sur le public scolaire et lycéens notamment. Conformément aux recommandations des Autorités, les établissements d'enseignement et de formation ont en effet été contraints d'interrompre leur cours pendant les périodes de confinement ou de couvre-feu et plus largement de réorganiser leur enseignement en distanciel.

Des mesures qui ont accéléré la place du numérique dans la société et amplifier les risques d'exclusion lui étant liés.

De nombreux étudiants réunionnais, notamment en mobilité ont dû, malgré eux, réorganiser leur vie quotidienne, et ont perdu des ressources financières liées à des emplois saisonniers et occasionnels, et disposent de plages horaires disponibles à côtés des cours en distanciel. Dans le même, certains lycéens rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire, en raison des perturbations découlant de la crise sanitaire.

### PRÉSENTATION DE CE DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL

En ces circonstances exceptionnelles de dégradation de la situation sanitaire et afin d'aider les publics étudiants et lycéens, il est proposé de mettre en place, à titre expérimental durant cette période liée à la pandémie COVID, un dispositif « Étudiants Réunionnais Solidaires ».

Le dispositif « Étudiants Réunionnais Solidaires » vise à solliciter et mobiliser des étudiants réunionnais, sur l'île ou en mobilité, pour un soutien pédagogique aux lycéens en classe de première et terminale, volontaires et désireux de conforter leurs connaissances dans certaines disciplines d'enseignement.

L'Académie et l'Université de La Réunion sont partenaires de cette opération expérimentale.

### EN PRATIQUE - COMMENT ÇA MARCHE ?

#### PUBLIC CIBLE :

→ **Étudiants - tuteurs en Master 1 ou Master 2**, poursuivant leurs études à La Réunion ou en mobilité,

→ **Lycéens en classe de première et terminale de La Réunion** désirant bénéficier d'un soutien / accompagnement scolaire par des « cours » individuels à distance par voie numérique et à titre gracieux.

#### MODALITES :

→ Cours individuel à distance au lycée d'une durée de 1h30 par jour et par matière/par lycée, et pour un volume global horaire de 07h30 maximum par semaine ou étalés sur 5 semaines au plus, et reductible par quota de 07h30.

→ Matières concernées :

- langues (anglais, allemand, espagnol) ;
- mathématiques, sciences physiques et chimie, SVT ; - sciences économiques et sociales ;
- histoire, géographie, français, philosophie.

→ Horaires de cours : entre 08h00 et 20h00 (heure Réunion).

→ Période : vacances de mars (10 mars) jusqu'au vacances de mai (17 mai) 2021.

→ Volume horaire étudiant /tuteur : 10h00 semaine maximum par lycée accompagné, comprenant 75 % de cours en face à face pédagogique par voie dématérialisée, et 25 % en prise de contact, préparation de cours, correction et bilan.

→ Le nombre maximum de lycéens suivis par un étudiant-tuteur est de 5, et n'excédera pas 22h30 de cours cumulés sur la semaine.

→ La sélection des étudiants tuteur par un comité de sélection désigné par l'Autorité territoriale, suite un appel à candidatures.

→ Dossier de candidature des étudiants (étudiants de La Réunion ou en mobilité dont les parents résident à La Réunion).

→ Les étudiants seront mis en contact par la Collectivité avec les lycéens inscrits, et devront s'engager à respecter une charte de bonne conduite avant le démarrage des cours.

✓ **Inscription des lycéens de + de 15 ans en ligne, pour un maximum de 2 matières, et pour des quotas d'heures de cours de 07h30**

✓ **Chaque lycée s'engage à suivre les cours sur la totalité du volume horaire (07h30/semaine au maximum ou étalés sur la période définie)**

✓ **Les étudiants seront mis en contact par la Collectivité avec les lycéens inscrits, et devront s'engager à respecter une charte de bonne conduite avant le démarrage des cours**